

Macron, la déportation des migrants et ses nouveaux préfets Papon



En réunissant les préfets le 15 septembre dernier, en précisant que la nouvelle politique d'immigration consisterait en une implantation de « colonies étrangères » sur l'ensemble du territoire national, Emmanuel Macron a bien confirmé qu'il exécutait un plan, en tout point semblable, avec celui du GeneralPlan Ost que j'ai rappelé dans un précédent article. ([Le projet de Callac met en œuvre les méthodes du GeneralPlan Ost des Nazis – Riposte Laïque](#))

Mais pour le réaliser, il aura besoin de l'autorité des préfets, afin d'imposer ses décisions à des élus locaux et des populations qui pourraient s'y opposer. Comme le montre déjà le village Breton de Callac, les préfets vont sacrifier la liberté des populations de disposer de leur territoire, en imposant une nouvelle Terreur républicaine. Elle consistera à disposer des populations comme bon leur semble. En cela, les préfets vont bien exécuter une politique de déportation de populations, exactement comme le fit le préfet Papon durant la 2^{de} guerre mondiale. Certes, il ne s'agira pas de réunir les Juifs pour les déplacer dans des trains, mais il s'agira bien de déporter des populations, en vertu de leur nationalité, voire de leur race, puisqu'on parle bien d'Africains pour

Callac. Et il s'agira bien de déportation puisque personne ne se préoccupe de la liberté individuelle de chacune de ces personnes d'aller et venir et d'habiter là où bon leur semble.

La politique de Macron aliène bien la liberté individuelle de chacun des migrants en leur imposant une destination et un lieu d'habitation, contraint et forcé : une sorte d'assignation à résidence. Macron ouvre donc une nouvelle ère de la Terreur révolutionnaire, où chaque Français peut se voir imposer une destination et un lieu d'habitation en vertu d'une décision préfectorale, car ce qui s'applique aujourd'hui à « l'Africain » français, peut s'appliquer demain à tout citoyen de la République ? Non ! Cela rappelle étrangement la pratique de déportation sous Staline ; et malheureusement quelques expériences douloureuses en France, dont l'arrachement des enfants réunionnais, logés dans des familles de la Creuse dépeuplée, dont je vous laisse un petit résumé dans un dernier paragraphe de cet article.

Comment des députés français pourraient voter et tolérer même que des décrets autorisent en France des déportations des populations ? Comment peuvent-ils d'ailleurs continuer à cautionner le trafic d'êtres humains des migrants, cette nouvelle traite négrière, cette fois vers la France, par des passeurs esclavagistes, qui nous rappelle les pires heures du commerce triangulaire des 17 et 18e siècles ? Car nous savons tous que l'immigration sert aussi les intérêts des esclavagistes d'entreprises qui font travailler des pauvres gens pour des salaires de misère, jusqu'à 80 nationalités, dans la restauration, dans le nettoyage et les services. Georges Marchais en son temps le disait clairement. Le PC n'était pourtant pas le FN de Jean-Marie Le Pen ?

Chaque préfet de la République va devoir faire un examen de conscience très profond, avant de mettre en œuvre des décisions contraires à tous les droits humains. Chacune de leur décision va bien relever du même type de procès que celui fait contre le préfet Papon. Ils auront bafoué la liberté des

populations locales, réduites à ces vulgaires autochtones qui n'ont rien à dire avant de disparaître. Ils auront brisé la liberté des migrants, par une pratique raciste consistant à les discriminer et à leur imposer une déportation dans des lieux qui conviennent au projet de la République et non à leur choix personnel. Ils seront ensuite comptables des difficultés, malheureusement inéluctables, qui ne manqueront pas d'émerger à l'occasion de ce trafic d'êtres humains. Les populations risquent de s'affronter dans des violences quotidiennes. Il faudra alors décider d'une partition des populations, proposant sans doute aux Bretons de Callac de déménager, d'émigrer dans un autre village et aux Africains de vivre comme dans une « réserve » dans les territoires choisis de la République. Les Français de confession juive n'ont-ils pas déjà abandonné Sarcelles ? La réalité est cruelle.

Macron nous inventera alors les mêmes partitions territoriales que celles connues en Afrique du Sud aux pires époques de l'apartheid. Mais il existe une différence absolument fondamentale. La France a la liberté d'ouvrir ou de fermer sa porte comme n'importe quel pays ou n'importe quelle maison qui décide d'héberger ou d'accueillir temporairement l'étranger ; et ce, sans pour autant se laisser envahir dans sa maison ni haïr son prochain.

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires dont nos éminents préfets, vous allez devoir choisir. Or, il y a une différence essentielle entre obéir et servir. Le service de la France exige le discernement et l'intelligence. L'obéissance passive serait le signe de votre asservissement et de la banalité du mal que vous accepteriez néanmoins de réaliser ; en feignant, comme Papon, de nier votre responsabilité personnelle. Mais, personne ne peut se faire le complice du projet macronien, car tout le monde est informé sur ses risques et ses intentions ethnocidaires pour tous. Votre devoir du service de la France vous ordonne en conscience de désobéir pour servir. Souvenez-vous des enfants réunionnais de la Creuse.

A propos des enfants réunionnais de la Creuse

« Ils relèvent d'une décision de repeuplement de départements français dont tout particulièrement la Creuse de 1963 à 1982 en procédant au déplacement-déportation d'environ 2 150 enfants en provenance de l'île de la Réunion. On doit à des communistes de dénoncer ce trafic d'enfants dès 1968. Des familles peu alphabétisées signent des procès-verbaux d'abandon qui font de ces enfants des pupilles de l'Etat, soit des enfants assujettis à la décision administrative, en l'occurrence les directions des affaires sanitaires et sociales. L'association des Réunionnais de la Creuse a souhaité faire condamner l'Etat Français pour la déportation de ces 1 630 enfants. Outre le fait d'enlèvement et de déportation, leurs conditions de vie n'ont pas été améliorées, ce qui introduit un doute supplémentaire quant aux motivations des politiques. En effet, si certains ont été bien accueillis dans des familles bienveillantes, d'autres ont été maltraités, voire soumis à des traitements relevant de la « mise en esclavage » comme l'étudie l'historien Jablonka. Le drame de l'arrachement puis des conditions de vie difficiles confirment les effets d'une telle politique. Le rationalisme d'Etat aurait donc analysé avec froideur un problème démographique et conclu à une nécessité de transfert de populations, alors considérées comme des objets à disposition. Notons que le politique a sans doute pensé que cette population d'esclaves déportés d'Afrique ou d'Asie sur l'île pouvait de nouveau l'être sans difficulté. Le migrant ne serait-il pas avant tout un objet qu'on déplace à sa convenance ? Plus encore, d'autres pratiques génocidaires répertoriées par Lemkin ont été mises en œuvre. En effet, des parlementaires se sont saisis d'une entreprise d'avortements sous contraintes et de stérilisation évalués à ce stade à environ 8 000/an sur plusieurs années »

Extrait d'un article scientifique : La modernité, fabrique à génocides – janvier 2020, ([La modernité, fabrique à génocides : en hommage à Gracchus Babeuf et Raphaël Lemkin –](#)

[Pierre-Antoine Pontoizeau – Cahiers de Psychologie Politique
\(numerev.com\)](http://numerev.com)

Pierre-Antoine Pontoizeau